

SUPPRESSION DE LA PRERETRAITE

Ils ont osé.

Le décret sur la préretraite signé le 22 octobre 2007 après de longs mois de retard n'aura pas eu le temps de prendre une ride, ni de fêter son anniversaire.

Rappelons que ce décret est « *relatif à la mise en œuvre d'une mesure de préretraite pour les agriculteurs en difficulté* ».

Rappelons aussi le fondement juridique de ce décret : un règlement de l'Union Européenne.

Contrairement à l'idée que l'on peut se faire sur cette mesure, il ne s'agit pas d'une simple mesure de retraite prise avant l'âge légal de la retraite. Le terme IVD que l'on a connu dans le passé était plus approprié. Particulière à l'agriculture la préretraite permet aux agriculteurs en difficulté de cesser leur activité sous conditions, et elles sont nombreuses ces conditions et contraignantes.

La préretraite est une mesure sociale justifiée par la difficulté de nature économique, ou liée à la maladie ou handicap du demandeur. Il s'agit aussi d'une mesure permettant d'orienter la cession du foncier en priorité vers des jeunes agriculteurs.

Il ont osé supprimer sans aucune concertation la préretraite avec un motif sans aucun fondement : l'emploi des seniors.

Les préretraités en agriculture sont des seniors un peu particuliers : soit la crise économique les a écrasés, soit la pénibilité du travail ou la faux de la maladie les a coupé en deux. Dans tous les cas on a bien peu d'espoir de les retrouver un jour sur le marché du travail.

Il aura suffit que l'on parle de l'augmentation du prix des matières premières (maïs, céréales....) pour que l'on considère dans certains ministères qu'il n'y a plus de raison de mettre des moyens pour répondre aux besoins des agriculteurs en difficulté.

L'ancien que je suis trouve cela lamentable. Espérons que le bon sens saura l'emporter.



Marcel DORANDEU

Section Anciens Exploitants FDSEA